

**Association Maison de naissance
la Roseraie, Genève**

**Rapport de l'organe de révision sur les
comptes annuels au 31.12.2025**



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint À l'assemblée générale de l'Association Maison de naissance la Roseraie, Genève

En notre qualité d'organe de révision, et en vertu du mandat que vous nous avez confié, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association Maison de naissance la Roseraie pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant des capitaux propres de CHF 312'365, ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 2 avril 2026
bonnefous**partners** audit sa

Serpil Arranz Makine
Réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Daniel Humbel
Expert réviseur agréé ASR

Annexe: Comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan).



**Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE**

BILAN 2025 et 2024

		31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Trésorerie	8.1	368 241	152 003
Créances résultant de prestations de services	178 320		
./. Provision sur créances	<u>(450)</u>	177 870	89 313
Stocks matériel et dossiers médicaux	8.3	14 708	19 897
Actifs transitoires	8.4	6 704	14 414
Total actif circulant		<u>567 523</u>	<u>275 627</u>
 <u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
Mobilier d'exploitation		15 944	18 601
Électroménager		3 153	4 462
Matériel médical		21 496	26 730
Réaménagement salles d'accouchement		164 692	192 141
Total actif immobilisé	8.5	<u>205 285</u>	<u>241 934</u>
 TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>772 808</u></u>	<u><u>517 561</u></u>
 <u>PASSIF</u>			
<u>CAPITAUX A COURT TERME</u>			
C/C sages-femmes		245 880	111 725
Salaires à payer		1 431	8 961
Fournisseurs		19 710	10 598
Produits comptabilisés d'avance	8.6	8 530	0
Passifs transitoires		6 185	5 400
Total capitaux à court terme		<u>281 736</u>	<u>136 684</u>
 <u>FONDS AFFECTES</u>			
Fonds Fondation privée Genevoise affectés aux travaux 2021	8.7	88 707	120 432
Fonds Loterie Romande affectés aux travaux 2021	8.7	90 000	90 000
Total des fons affectés		<u>178 707</u>	<u>210 432</u>
 <u>FONDS PROPRES</u>			
Fortune au 1er janvier		170 445	221 834
Excédent/ (Perte) de l'exercice		141 920	(51 389)
Total des fonds propres		<u>312 365</u>	<u>170 445</u>
 TOTAL DU PASSIF		<u><u>772 808</u></u>	<u><u>517 561</u></u>

	<i>Budget 2025</i>		01.01.2025 31.12.2025	01.01.2024 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Prestations DRG caisses maladies - 45%	455 786	9.1	523 588	344 437
Prestations DRG Etat de Genève - 55%	557 072	9.1	628 219	419 753
Prestations DRG autres cantons	0	9.1	12 773	6 983
Prestations membres non soumis LAMAL	0		33 763	37 196
Cours de préparation à la naissance	31 200		37 600	26 600
Prestations d'hôtellerie	27 090		31 826	22 315
Ventes diverses	1 300		1 333	1 215
Total des produits des prestations	1 072 448		1 269 102	858 499
Produits différés - utilisation dons affectés	31 725	8.7	31 725	31 725
Dons divers	2 000		4 568	1 562
Total des produits des subventions et dons	33 725		36 293	33 287
Participations financières des sages-femmes	18 000		18 985	17 090
Cotisations des membres	37 400		42 560	32 550
Produits divers	8 790		12 002	12 726
Contribution de la Loterie Romande			11 470	
Total des autres produits	64 190		85 017	62 366
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 170 363		1 390 412	954 152
CHARGES DIRECTES				
Salaires bruts	246 941		258 667	232 845
Charges sociales	27 519		28 516	25 347
Prévoyance professionnelle	9 000		8 862	10 268
Frais de formation	3 000		10 137	2 666
Total des frais du personnel	286 460		306 182	271 126
Honoraires sages-femmes	628 836	9.2	705 358	521 750
Honoraires des pédiatres	25 800		25 234	16 776
Matériel d'exploitation	26 200		33 821	23 821
Frais d'ambulance	9 400		9 452	7 980
Charges pour denrées alimentaires	25 183		26 382	21 166
Total des charges liées aux prestations	715 419		800 247	591 493
TOTAL DES CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION	1 001 879		1 106 429	862 619

**Association Maison de naissance la Roseraie
GENEVE**

COMPTE DE RESULTAT 2025 et 2024

	<i>Budget 2025</i>		01.01.2025 31.12.2025	01.01.2024 31.12.2024
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	<u>168 484</u>		<u>283 983</u>	<u>91 533</u>
Assurances	2 800		2 695	2 771
Loyer	24 436	9.3	24 436	24 436
Charges locatives, chauffage, sécurité	27 000		28 215	25 846
Frais entretien et réparation	9 500		8 593	7 742
Frais de bureau et d'administration	2 000		1 555	1 556
Frais informatique	10 765		8 747	13 837
Frais de téléphones et ports	2 700		2 901	2 578
Honoraires révision	5 500		5 513	5 434
Frais de codage	7 000		6 919	6 638
Frais d'information et promotion	1 500		1 499	65
Cotisations	7 500		6 883	6 975
Frais divers	7 000		5 300	8 823
Total des charges liées aux frais généraux	<u>107 701</u>		<u>103 256</u>	<u>106 702</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	<u>60 783</u>		<u>180 727</u>	<u>(15 169)</u>
Amortissements/investissements à la création de la Maison de naissance la Roseraie	31 725	8.7	31 725	31 725
Autres amortissements	2 413		4 925	2 970
Ajustement provision sur débiteurs	0		450	0
Amortissements	<u>34 138</u>	8.5	<u>37 100</u>	<u>34 695</u>
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	<u>26 645</u>		<u>143 627</u>	<u>(49 864)</u>
Résultat financier	(400)		(375)	(382)
Résultat exercices précédents	0		(1 332)	(1 143)
EXCEDENT / (PERTE) DE L'EXERCICE	<u>26 245</u>		<u>141 920</u>	<u>(51 389)</u>



Association Maison de naissance la Roseaie

GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

1. Généralités

L'Association Maison de Naissance La Roseaie est une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil. Son siège est situé à Genève. Son objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la santé périnatale dans le canton de Genève, en promouvant la naissance non médicalisée, ainsi qu'en développant la prévention et l'offre de soins dans ce domaine. L'association œuvre également pour la reconnaissance des maisons de naissance en Suisse et à l'étranger (voir les statuts pour l'objectif complet).

2. Principes appliqués en matière d'établissement des comptes annuels

Tenue de la comptabilité

La comptabilité est tenue à l'interne.

Référentiel

L'association applique le code des Obligations.

Principes de base

Les bases de l'établissement des comptes annuels sont:

- la poursuite de l'exploitation
- l'importance relative
- la délimitation correcte des exercices comptables.
- l'intégralité
- la clarté
- la prudence
- la permanence dans la présentation, dans l'information fournie et dans l'évaluation
- la non compensation des charges et des produits.

Méthodes d'évaluation

Les diverses rubriques de l'actif et du passif sont évaluées séparément.

Les créances sont portées au bilan pour leur valeur nominale, compte tenu toutefois de corrections de valeur si nécessaire.

La comptabilité est tenue selon le principe de l'échéance (postes ouverts).

3. Organisation de l'association

L'association se compose des organes suivants:

- * l'Assemblée générale
- * le Comité
- * le Collège des sages femmes
- * l'Organe de révision

Le Comité

Le Comité est composé de 3 à 7 membres. Depuis avril 2016, les personnes salariées et les sages-femmes ne peuvent faire partie du comité. Deux représentantes participent aux séances avec une voix consultative. Le Comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31.12.2025, il se composait des personnes suivantes:

Prénom et Nom

M. Ugo Rodriguez
Mme Svenja Hiller
M. Marc Filliettaz
Mme Edmée Pasche
Mme Lila Schneider-Beuchat
Mme Sofia Suarez
Mme Corinne Magnin

Fonction

Président
Trésorière
Membre
Membre
Membre
Membre
Membre

Signature

collective à deux
collective à deux
collective à deux
collective à deux
collective à deux
collective à deux
collective à deux



Association Maison de naissance la Roseaie

GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Sages-femmes représentantes et responsables des soins

Mme Julie Wiederrecht

Mme Lucie Jaquot

Personnes salariées responsables de l'administration

Mme Laurie Ailloud Lopez

Mme Cécile Delcros Peccatte

Fonction

Co-administratrice à 60%

Co-administratrice à 60%

Signature

collective à deux

collective à deux

Le Collège des sages-femmes

Le Collège est composé de sages-femmes admises à exercer au sein de l'association. Il est seul responsable de la direction obstétricale de l'association Maison de naissance la Roseaie, dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Organe de révision

Fiduciaire Bonnefous Audit, agréée auprès de l'ASR.

4. Nouveaux statuts

Des nouveaux statuts ont été adoptés le 11.04.2022.

5. Indemnités versées aux membres du Comité

31.12.2025

31.12.2024

Les membres du comité sont rémunérés dans le respect des taux horaires fixés dans les commissions officielles de l'Etat de Genève

0

3 195

En 2025, les membres du comité ont renoncé à toute rémunération et ont consacré 133 heures de travail bénévole à l'association.

En 2024, dans un contexte de contraintes financières, les membres du comité avaient déjà renoncé à une partie de leur rémunération et assuré 77 heures de travail bénévole.

6. Statut fiscal

L'association bénéficie d'une exonération fiscale sur la base d'une décision de l'administration fiscale cantonale, à partir de la période fiscale 2021 pour une période de 10 ans pour les impôts sur le bénéfice et le capital prévu dans la LIPM et pour une période indéterminée pour l'impôt fédéral direct (LIFD).

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

31.12.2025

31.12.2024

<5

<5

8. Notes relatives au bilan

8.1. Liquidités

31.12.2025

31.12.2024

Caisse

3 385

3 185

Raiffeisen/Courant *

303 908

117 846

Raiffeisen/Réserve*

60 948

30 972

368 241

152 003

8.2. Débiteurs et provisions/ débiteurs

Une provision de CHF 450 sur les débiteurs anciens irrécupérables a été appliquée en 2025

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

8.3. Stocks de marchandises

Un inventaire physique a été effectué le 31.12.2025 par la direction.

8.4. Actifs transitoires

Les actifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

8.5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nettes d'amortissements. Le seuil d'activation a été fixé à CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants:

Mobilier	10%
Electroménager	10%
Matériel médical	12.5%

Tableau des immobilisations 2025

	Immobilisations brutes 1.1.2025	Achats 2025	Immobilisations brutes 31.12.2025	Amortissements cumulés 2025	Immobilisations nettes 31.12.2025
Mobilier	92 990		92 990	(77 046)	15 944
Electroménager	15 575		15 575	(12 422)	3 153
Matériel médical	87 720		87 720	(66 224)	21 496
Réaménagement salles d'accouchement	274 487		274 487	(109 795)	164 692
TOTAL	470 772	0	470 772	(265 486)	205 285

Tableau des amortissements 2025

	Amortissements cumulés 1.1.2025	Amortissements 2025	Amortissements cumulés 31.12.2025
Mobilier	(74 388)	(2 657)	(77 046)
Electroménager	(11 111)	(1 311)	(12 422)
Matériel médical	(60 991)	(5 233)	(66 224)
Réaménagement salles d'accouchement	(82 346)	(27 449)	(109 795)
TOTAL	(228 837)	(36 650)	(265 487)

8.6. Produits comptabilisés d'avance

Produits comptabilisés d'avance

Solde au 31.12

31.12.2025

31.12.2024

8 530

8 530

0

En 2025, une subvention de CHF 15'000 a été octroyée par **Loterie Romande** pour soutenir la formation des sage-femmes. Au 31 décembre 2025, les produits constatés d'avance incluent un montant de CHF 3'530 correspondant à la part de cette subvention non encore utilisée, reportée sur l'exercice 2026.

8.7. Fonds affectés

Détail des mouvements des fonds affectés 2025

	Solde 1.1.2025	Dotation/ total des dons 2025	Utilisation/ Amortissements 2025	31.12.2025
Fonds affectés destinés à la rénovation des salles d'accouchement (1)	120 433		(31 725)	88 708
Fonds affectés destinés à la rénovation des salles d'accouchement (1)	90 000			90 000

(1) La Maison de Naissance La Roseaie a obtenu CHF 290'000 de fonds pour la rénovation de ses salles d'accouchements. Les travaux ont été terminés en 2022.

(2) En 2023, la Maison de Naissance La Roseaie a obtenu CHF 15'608 de fonds pour l'achat d'outils de monitoring.

Détail des mouvements des fonds affectés 2024

	Solde 1.1.2024	Dotation/ total des dons 2024	Utilisation/ Amortissements 2024	31.12.2024
Fonds affectés destinés à la rénovation des salles d'accouchement (1)	152 158		(31 725)	120 433
Fonds affectés destinés à la rénovation des salles d'accouchement (1)	90 000			90 000

9. Notes relatives au compte de résultat

9.1. Prestations DRG

L'Etat de Genève rémunère 55% des tarifs forfaitaires LAMal des prestations hospitalières réalisées par l'association. Les 45% restants sont couverts par la LAMal.

9.2. Honoraires sages-femmes

	31.12.2025	31.12.2024
Honoraires sages-femmes liés aux soins	516 458	393 862
Honoraires sages-femmes liés à l'administration	154 745	106 438
Honoraires sages-femmes liés aux autres prestations	34 155	21 450
	705 358	521 750

9.3. Loyer payé et subvention non monétaire de la Ville de Genève pour la mise à disposition de la Maison de naissance la Roseaie

	31.12.2025	31.12.2024
Loyer payé	24 436	24 436
Subvention non monétaire	48 000	48 000

10. Evénements survenus après la date du bilan

Néant

11. Les éléments de l'annexe prévus par l'article art.959c CO non mentionnés dans ce rapport sont inexistant.